



Personnel de sûreté aéroportuaire : quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures à quelques jours.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

7 juillet 2020

À PROPOS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national de déconfinement pour votre métier ou votre secteur d'activité.

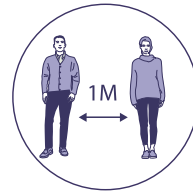
La démarche doit vous conduire :

- **À éviter les risques d'exposition au virus ;**
- **À évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;**
- **À privilégier les mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle.

Mesures organisationnelles

- **Le télétravail doit être la règle** chaque fois qu'il peut être mis en œuvre. Il permet d'éviter le risque en supprimant les circonstances d'exposition.
- Lorsque la présence sur les lieux de travail est nécessaire, le séquençage des activités et la mise en place d'horaires décalés facilitent le **respect des règles de distanciation physique** en limitant l'affluence et la concentration des salariés et éventuels tiers (clients, prestataires...).
- La gestion des flux doit permettre de limiter le nombre de personnes simultanément présentes dans un même espace. Pour des facilités d'usage, il peut être retenu, à titre indicatif, **une jauge à 4m² par personne**.

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être **complétées par des mesures de protection individuelle**, telles que le port du masque.



Les bons réflexes

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) ; se sécher les mains avec du papier/tissu à usage unique.
- **Éviter de se toucher le visage** en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- **Tousser et éternuer dans son coude** ou dans un mouchoir en papier jetable.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre.
- **Aérer toutes les trois heures** pendant quinze minutes les pièces fermées.
- **Nettoyer régulièrement les objets manipulés** et les surfaces touchées.

Personnes en situation de handicap

- En cette période de pandémie justifiant des mesures d'adaptation de postes et des modalités de travail plus exigeantes, l'insertion et le maintien en emploi de tous doivent être favorisés.
- **Assurez-vous que les consignes sanitaires soient accessibles et que les règles de distanciation physique que vous instaurez permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier**, en télétravail ou sur leur lieu de travail habituel.
- Pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires, des aides financières et des services de l'Agefiph et du FIPHFP existent, et ont été adaptés au contexte du **COVID-19** ». Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés.
- Plus d'info sur : www.agefiph.fr



1. PRÉPARER

- D'une façon générale :
 - il est rappelé que **toute personne de 11 ans ou plus** qui accède ou demeure dans les espaces de l'aéroport accessibles aux passagers doit porter un **masque de protection** ;
 - prenez en compte que les nouvelles procédures de **distanciation physique** entre personnes ainsi que les **nettoyages** répétés **ralentissent les rythmes de travail** ;
 - **rédigez et donnez des règles claires et précises** à tous les salariés sur les gestes à adopter (gestes barrière, nettoyages durant la pandémie) ;
 - **formez les salariés aux nouvelles procédures** décrites.
- **Étudiez et réorganisez les locaux de travail** (salles de multiplexage, d'inspection-filtrage des bagages cabine ou soute, PC sécurité, magasins, formation, certification...) pour permettre le **respect de la distance de sécurité, sinon, prévoyez des écrans de séparation entre employés...**
- **Étudiez l'organisation et l'armement des postes d'inspection filtrage** (nombre de lignes de postes d'inspection-filtrage ouvertes, positionnement des agents de sûreté, gestion des flux) pour limiter le nombre d'utilisateurs présents en même temps par rapport à l'espace disponible.
- Mettez en place une **communication** très visible à destination des **usagers**, en particulier **en amont** du poste d'inspection filtrage, traduite le cas échéant en plusieurs langues ou recourant à des pictogrammes explicites.
- Rédigez une procédure de **nettoyage des locaux et des surfaces de travail susceptibles d'avoir été contaminés** ainsi que des **uniformes**.
- Rédigez une procédure de **nettoyage des postes d'inspection filtrage, et matériels associés** (téléphone, claviers, souris, bannettes, équipements de sûreté et leurs accessoires...) **avec une périodicité**.
- **Fournissez le matériel de nettoyage adapté** lorsque le nettoyage est assuré par le personnel de l'entreprise ou veillez à la conformité du matériel utilisé par vos prestataires.
- **Fournissez** le gel hydroalcoolique, savon et moyen de séchage des mains, poubelles pour mouchoirs papier ou essuie-mains.
- **En cas d'utilisation de véhicule de service par plus d'une personne**, privilégiez une distanciation dans le véhicule (placement à l'arrière et en quinconce...) ; à défaut, faites porter un masque. Rédigez une procédure organisant le **nettoyage du véhicule** entre deux conducteurs.
- Veillez à ce que les équipes de rondiers respectent les règles de distanciation entre eux ou instaurez des **rondes à un agent** quand c'est possible.
- Mettez des **masques** à disposition des **salariés** pour protéger des projections et rappelez la consigne de ne pas porter les mains au visage. Le masque doit être **porté de façon à couvrir** la bouche ET le nez, de façon **continue** pendant toute la vacation et ne doit pas être manipulé.
- Assurez un **marquage au sol**, ou toute matérialisation facilitant l'évaluation des distances et le respect de la distanciation d'au moins un mètre.
- Pour les tâches nécessitant un **contact physique avec les usagers** ou avec les biens **inspectés filtrés ou contrôlés**, si vous envisagez le **port de gants, expliquez qu'ils** peuvent être conservés pour plusieurs usages mais pour une durée limitée. Toutefois, les gants doivent être changés après la mise en œuvre de chaque palpation. Rappelez qu'il ne faut pas se toucher le visage avec les mains, qu'il faut retirer ses gants de façon à **éviter le contact de la peau avec la surface externe et se laver les mains** ensuite.
- Définissez une procédure sur la **conduite à tenir** en cas de voyageur présentant des symptômes COVID-19.

2. RÉALISER

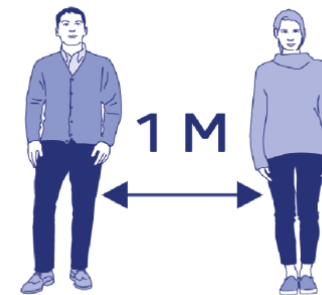


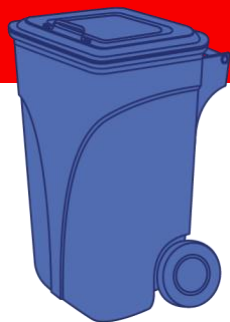
- Afin d'éviter au maximum toute contamination des personnes et des équipements pendant les phases d'inspection-filtrage, **mettez à disposition du gel hydroalcoolique** en amont ET en aval des postes d'inspection filtrage **et veillez à leur utilisation par les passagers.**
- Assurez une communication à destination des **passagers** sur les **mesures sanitaires** à respecter au moment du passage au poste d'inspection-filtrage.
- **Nettoyez régulièrement le matériel et les équipements de sûreté en insistant sur les éléments en contact avec les mains.**
- **Gérez le nettoyage du matériel** et des **équipements de sûreté** de façon régulière en privilégiant les parties en contact avec les mains.
- **Approvisionnez les postes de travail** en gel hydroalcoolique et produits désinfectants pour les salariés.
- Faites respecter le **nettoyage des mains** par les salariés selon une fréquence adaptée à l'affluence.
- Faites respecter le **port du masque** sur toute la durée de la vacation en changeant de masque si le masque est souillé ou si la vacation dure plus de 4 heures.
- Pour les tâches nécessitant un **contact avec les usagers** ou avec les **biens inspectés filtrés ou contrôlés** :
 - faites respecter **dans la mesure du possible** une **distanciation d'au moins un mètre** avec les **usagers** au cours des opérations de contrôle d'accès, et de fouille ou d'analyse ETD des bagages cabine/objets transportés ;
 - privilégiez un contrôle des titres d'accès **sans manipulation du titre** ;
 - **proscrivez les contacts de main à main** ;
 - adaptez la réalisation des **palpations**, en particulier lorsque **la personne palpée ne peut pas porter de masque** ;
 - Faites respecter le **nettoyage des mains à l'issue de chaque palpation**, ou, si la palpation est réalisée avec des gants, faites respecter le **changement de gants** ;
 - ne pas remplacer les tickets de prélèvement ETD après chaque analyse, dans la mesure où chaque opération d'analyse a conduit à chauffer le ticket pendant environ 10 secondes, ce qui garantit l'inactivation thermique du SARS-CoV-2.

- Faites respecter une **distanciation d'au moins un mètre** entre les salariés dans **les locaux de travail** (ex : salle de multiplexage d'inspection filtrage de bagages de cabine ou de soute, PC sécurité, magasin, salles de formation et de certification...) quand cela est possible, sinon prévoyez des **écrans de séparation physiques**.
- **Recueillez tout signalement de dysfonctionnement** dans la nouvelle organisation.
- **Limitez au strict nécessaire le transport d'objets** entre domicile et lieu de travail. Laissez les vêtements de travail dans le vestiaire ; à défaut, fournissez des **sacs hydrosolubles** pour leur transport puis mise en machine.

Installations sanitaires / salle de pause restauration :

- Fournissez des **bouteilles d'eau individuelles** ou tout moyen d'approvisionnement en eau potable exempt de risque de contamination.
- Pour les **repas et les pauses**, faites respecter la **distance** d'au moins un mètre entre les personnes.
- Réalisez le **nettoyage régulier** de la **salle de pause** et mettez à disposition des salariés des **produits nettoyants**.





3. VÉRIFIER

- **Adaptez l'organisation** en fonction des retours d'expérience des salariés.
- Faites **évacuer les déchets** régulièrement en veillant au respect des **règles d'élimination des déchets contaminés** ou susceptibles de l'être.
- Assurez-vous du **suivi du plan de nettoyage**, de **l'approvisionnement des consommables** (gel hydroalcoolique, lingettes, savons, sacs-poubelle, etc.)..